

Investissements immobiliers

Écouter avec attention,
proposer avec conviction.



PKF
Arsilon



Les opérations immobilières, souvent complexes et spécifiques, sont traitées dans toutes nos régions, en parfaite synergie avec les banquiers, professionnels du secteur, avocats et notaires.

Vous êtes promoteur, marchand de biens, investisseur ou gestionnaire d'actifs ? Nous pouvons vous accompagner tout au long de vos projets et nous charger de vos suivis administratifs, comptables et fiscaux.

Notre équipe d'experts en immobilier vous assiste pour :



- Optimiser fiscalement et juridiquement vos investissements ;
- Maîtriser pleinement vos coûts de fonctionnement ;
- Déléguer le traitement de vos opérations immobilières spécifiques, qu'elles soient comptables et/ou fiscales.



- Élaborer vos déclarations fiscales (plus-values, ISF, IRPP, 3%...) ;
- Cerner vos enjeux financiers pour une stratégie immobilière plus efficace.

Nos équipes du secteur immobilier comprennent :

- Des experts-comptables ;
- Des spécialistes en transaction ;
- Des avocats fiscalistes et des juristes.

Contrôlez, anticipez vos résultats.

Nous vous proposons une méthodologie de travail éprouvée afin de mettre en place un véritable partenariat :

- Optimiser le pilotage de votre investissement avant l'acquisition, pendant la détention et après la cession ;
- Anticiper et contrôler la rentabilité de votre opération immobilière ;
- Vous assurer une assistance sans faille en cas de contrôle fiscal ;
- Vous faire bénéficier de notre expérience pour la réorganisation et/ou la transmission de votre patrimoine immobilier.

À chaque métier ou secteur des problématiques différentes.

Les sociétés étrangères

- Assistance à la détermination du meilleur mode de détention d'un point de vue fiscal et notamment au regard des conventions internationales lors de la création de l'entreprise ;
- Externalisation complète de toutes les fonctions comptables, administratives, juridiques et fiscales ;
- Préparation de toutes les déclarations fiscales françaises (déclaration d'existence, taxe 3 %, IS, TVA, retenue à la source, ISF, IRPP) ;
- Veille fiscale pour surveiller les modifications aux conventions internationales et l'impact de celles-ci sur nos clients.

Les entreprises de construction immobilière

- Externalisation complète de toutes les fonctions comptables, administratives, sociales et fiscales ;
- Élaboration de prévisionnel en vue d'une optimisation fiscale ou d'une assistance au financement ;
- Mise en place de tableaux de bord et d'un espace collaboratif permettant au client de connaître en temps réel les éléments nécessaires à une saine gestion ;
- Assistance au choix de la structure juridique la plus adaptée d'un point.

Marchands de biens

- Conseils sur les obligations à respecter avant l'acquisition, pendant la détention et après la cession ;
- Choix du support juridique le mieux adapté fiscalement à l'opération lors de la création de l'entreprise ;
- Étude de la rentabilité prévisionnelle, comparaison.

Administrateurs de biens et agents immobiliers

- Évaluation des performances et benchmarking ;
- Évaluation et optimisation des process dans le respect des obligations professionnelles ;
- Formation des collaborateurs ;
- Préparation à la cession et à la transmission.

Loueurs meublés professionnels

- Assistance au choix de la structure et aux formalités de constitution ;
- Externalisation comptable, juridique, fiscale et financière dès l'immatriculation.

Les sociétés de gestion immobilière

- Planification fiscale préalablement à l'acquisition, la revente ou la transmission ;
- Tenue de la comptabilité et préparation de toutes les déclarations fiscales de la société et de ses associés ;
- Conseils fiscaux en matière.

Cross-disciplinary services

- Audit/commissariat aux comptes des entreprises du secteur
- Conseil en transaction ;
- Diagnostic/revue des performances des programmes immobiliers et de gestion locative, dont les produits de défiscalisation ;
- Revue des risques juridiques et fiscaux.

A propos de PKF Arsilon

PKF Arsilon accompagne les organisations, les dirigeants et les entrepreneurs dans le pilotage de toutes les étapes de leur structuration, leur développement et leur transformation.

Nos spécialistes, répartis sur l'ensemble du territoire français, conseillent les dirigeants pour les aider à faire face aux grands enjeux de leur activité : expertise comptable, commissariat aux comptes, audit, paie, RH, formation, juridique, fiscal, consolidation, conseil en stratégie, transactions, durabilité...



+ 930 personnes
& + 70 associés



93 millions d'€ de CA



30 bureaux en France

Contactez-nous

Nous adaptons notre offre à chaque typologie d'entreprise. Contactez l'un de nos conseillers près de chez vous pour obtenir une tarification personnalisée :

www.pkf-arsilon.com/nous-contacter

www.pkf-arsilon.com

